



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 257 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE la Constitution du Canada reconnaît les droits existants des peuples autochtones du Canada;

ATTENDU QUE dans la même Constitution « peuples autochtones du Canada » s'entend des Premières nations, des Inuit et des Métis du Canada;

ATTENDU QUE les peuples autochtones du Québec ont contribué et continuent de contribuer de façon remarquable à la société québécoise et qu'il est jugé opportun de désigner une journée dans l'année pour souligner et célébrer cette contribution et reconnaître les diverses cultures de ces peuples;

ATTENDU QUE bon nombre de peuples autochtones célèbrent le solstice d'été, lequel revêt un symbolisme important dans leur culture;

ATTENDU QUE depuis 1996, chaque 21 juin, les Québécois de tous les horizons sont invités à participer aux nombreuses activités de la Journée nationale des Autochtones qui a lieu d'un océan à l'autre;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les signataires de cette pétition demandent au gouvernement du Québec de déclarer le 21 juin, jour férié, et de changer l'appellation de cette journée pour « Fête nationale des Autochtones du Québec », au même titre que la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin, est la Fête nationale du Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Simon Jolin-Barrette
Député de Borduas

Date de signature de l'extrait